



Intervention parlementaire

N° de l'intervention : 005-2024
Type d'intervention : Motion
Motion ayant valeur de directive : ☐
N° d'affaire : 2024.RRGR.17

Déposée le : 06.02.2024

Motion de groupe : Non
Motion de commission : Oui
Déposée par : CSéc (Roggli, Rüschegg Heubach) (porte-parole)

Cosignataires : 0

Urgence demandée : Oui
Urgence accordée : Non 07.03.2024

N° d'ACE : du
Direction : Direction des finances
Classification : -
Proposition du Conseil-exécutif : Sélectionner

Élaboration d'une stratégie cantonale en matière de participation

Le Conseil-exécutif est chargé de présenter au Grand Conseil une stratégie cantonale en matière de participation, avant que le Grand Conseil ne soit amené à traiter des projets d'externalisation concrets.

Développement :

Pour remplir ses obligations, le canton de Berne détient de nombreuses participations dans d'autres entités juridiques. Les modèles mis en place à cette fin sont variés et vont des participations minoritaires (p. ex. l'aéroport de Belp) à des contrôles complets d'établissements de droit public (p. ex. l'Université de Berne). Grâce à leur qualité d'hybrides, lesdites entités juridiques jouissent quant à elles du monopole pour remplir leur mission étatique en ayant, en parallèle, tout le loisir d'être actives au sein de l'économie de marché (p. ex. AIB). Avant qu'un nouveau domaine de l'administration centrale ne doive être externalisé, il est nécessaire de montrer dans une stratégie l'utilité des divers modèles, les critères sur lesquels s'appuie l'attribution d'une unité organisationnelle au sein ou à l'extérieur de l'administration centrale et la manière dont est garantie la fonction de surveillance pour chaque modèle. Il convient aussi de déterminer pour chaque participation le but de celle-ci ainsi que la valorisation de l'excédent ou la prise en charge du déficit. C'est ensuite sur cette base qu'il faudra décider de l'externalisation de l'OCRN (et possiblement d'autres offices), et non sur la base d'un cas isolé possiblement judiciaire (considération globale plutôt qu'examen au cas par cas). La stratégie en matière de participation du canton de Lucerne peut servir de source d'inspiration.

Motivation de l'urgence : il faut présenter la stratégie au Grand Conseil avant la décision sur un nouveau projet d'externalisation, sans toutefois retarder trop fortement d'éventuels projets en cours.

Destinataire
– Grand Conseil